

Commune de CYSOING 59168



Carte Environnementale



PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Pour information

Direction Départementale
des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 10/07/2013
Echelle : 1/7000
Sources : Géomatique Studies
(C) Cadastre / PA - Ddpt
Email : ddtm59@nord.oua.fr

LEGENDE

	Contour de commune
Infrastructure	
	Autoroute
	Voie Ferrée
	Route Départementale
	Voie Bruyante - Secteur de Bruit
	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdipr) Source : C.G 59
Etablissements industriels / sols pollués	
	Sites Basol (sols potentiellement pollués) Source : Dreal / Ddtm 59/ Brgm
Patrimoine Naturel	
	ZNIEFF de Type 2 Source : Dreal
	ZNIEFF de Type 1 Source : Dreal
	Inventaire des Zones à Dominances Humides (Voir Annexe) Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
	Inventaire Espace Boisé 2005 Source : Ddtm59 - Sigale Conseil Régional

Annexes

Sols Pollués BASIC est la base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. Un dossier de site basol est constitué par une servitude d'utilité publique (SUP). Quel que soit le type de pollution, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque potentiel pour les personnes ou l'environnement. Ces situations sont recensées dans 4 fichiers publics : inventaire des sites pollués, mais aussi à des filles ou à des épandages de produits chimiques, accidents ou pas.
Voies Bruyantes - Secteur de bruit Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée. Quelles sont les infrastructures concernées ? - les routes et voies routières plus de 5000 véhicules par jour, - les voies de chemin de fer linéaires de plus de 50 trains par jour, - les voies de chemin de fer rames de plus de 100 trains par jour, - les infrastructures en projet sont également concernées (dans publication de l'acte d'autorisation d'exploitation publique ou lorsqu'il y a un engagement inscrit dans le PLU ou l'urbanisme d'un projet d'infrastructure). - les infrastructures en projet sont également concernées (dans publication de l'acte d'autorisation d'exploitation publique ou lorsqu'il y a un engagement inscrit dans le PLU ou l'urbanisme d'un projet d'infrastructure).
Znieff Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique et humides. Les objectifs sont la connaissance permanente ainsi que la mise en œuvre de mesures de gestion, de suivi, de suivi et de suivi et la remise de l'écosystème soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux remarquables, il y a 2 types de Znieff et cet inventaire de première génération est en cours de modernisation. Type 1 : secteurs de qualité ou grands habitats, caractérisés par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables, ou caractéristiques du patrimoine naturel ou régional. Type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.
Zones à dominances humides du SDAGE Les documents d'urbanisme (SCoE, PLU et cartes communales) et les décisions administratives dans le domaine de l'urbanisme doivent les zones humides en respectant notamment sur la carte des zones à dominances humides annexée du SDAGE (carte 91-27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SCoE. La représentation des zones à Dominances Humides du SDAGE (D. 50 000) est donc, lue à l'indicateur, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides concernées (L. 100) ainsi que les zones d'habitat de préservation. (L) Les documents de SAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

